

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

L'ACTION DES MAIRES contre les expulsions dans le Nord

Une nouvelle et vigoureuse adhésion à la Ligue municipale de protection des locataires

La double expulsion de Bouvines, perpétrée dans des conditions particulièrement lamentables, fut une surprise générale et émue dans nos régions, après les apaisements officiels donnés à l'opinion publique confiante et tranquillisée par le texte même de la nouvelle loi sur les loyers et la circulaire, humaine, généreuse, inspirée du souci clairvoyant de l'intérêt public, adressée aux Parquets par M. Colrat, ministre de la Justice.

La scène ébourrante qui vient de se produire à Bouvines, en opposition formelle avec l'esprit de la loi sur les loyers et l'action conciliante du Gard des Sceaux, aura du moins pour résultat heureux d'accroître l'effectif arriéré des Maires démocrates résolument opposés à toute expulsion de locataires de bonne foi dans leur commune.

L'opinion d'un Maire

Notre ami Charles CLEMENT, Conseiller général du Nord, maire de REULX, importante commune de l'arrondissement de Valenciennes, nous écrit :

« J'approuve votre campagne contre les expulsions et je tiens à m'y rallier sans



CHARLES CLEMENT, MAIRE DE REULX

réserves. Je suis opposé à la mise sur la rue de malheureux locataires. Dans ma commune, comme dans toutes les autres, les propriétaires d'immeubles sont avides d'argent. Pour chasser un locataire, qui paie régulièrement son loyer, il suffit qu'un

autre vienne surenchériser et la farce est jouée ! Le mercantilisme des loyers s'affirme chaque jour, au profit du propriétaire. La crise du logement est indéniable et intense. Les propriétaires en ont profité pour augmenter sans cesse le prix des loyers, sans qu'une loi soit intervenue pour les frapper d'impôts supplémentaires en rapport avec la valeur locative de 1914 et celle de 1923. Des abus trop manifestes doivent être réprimés et, en présence d'une telle situation intolérable, des devoirs s'imposent aux Maires.

« Aucune expulsion de locataires ! Telle est mon opinion. Cette mesure, à mon avis, doit être générale, comme l'a écrit votre journal.

« Quant à moi, je le dis franchement, si jamais un huissier avait l'audace de vouloir mettre sur la rue les meubles d'un habitant de ma commune, je serais là pour les faire rentrer, plus vite qu'ils n'iraient sortir ! »

Un geste énergique

Joignant l'acte administratif, loyal et courageux, à ses sincères déclarations de principes humanitaires, le maire de Reulx, Charles Clément, vient de prendre un arrêté ainsi conçu :

Nous, Maire de la Commune de Reulx, Vu la loi du 5 Avril 1922 attribuant aux Maires la mission de maintenir la sécurité publique ; attendu que des locataires ont été prévenus d'avoir à quitter les immeubles qu'ils occupent pour des dates déterminées ;

ARRÊTÉS :

Article 1er. — Dores et déjà il est formellement défendu de déposer sur la voie publique les meubles des personnes qui nous aurait inhumainement décidé d'expulser de leurs logements pour quelque motif que ce soit.

Article 2. — Tous excès d'expulsion seront énergiquement empêchés par le Maire et les autorités communales.

Les gardes communaux et la Gendarmerie ainsi que le personnel placé sous leurs ordres seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nous sommes heureux de constater que M. Moreau, président du Nord, averti de la pénible situation faite à d'innombrables familles ouvrières de notre laborieux département, par la pénurie du logement et s'associant à leurs angoisses, s'est empressé d'approuver cet arrêté du Maire de Reulx, comme il l'avait fait pour celui de Briffaut, maire de Wattefos, inspirés des mêmes idées de justice et d'équité, profitables et nécessaires à la renaissance de nos régions meurtries.

Tous les efforts concertés pour une œuvre splendide d'action nationale finiront par triompher de malement passagers et d'égoïsmes apparents, dans l'intérêt supérieur du pays, avide de paix sociale et de concorde travailleuse.

E. POLVENT.

EST-CE LA FIN DE LA RESISTANCE ?

On annonce que Berlin va céder aux Alliés

Saisie d'une lettre du Reich, la Commission des Réparations lui refuse le moratoire :



DOUANIERS FRANÇAIS SUR LES QUAIS

L'occupation à Dusseldorf

L'ARRIVÉE A DUSSELDORF DE MARINS FRANÇAIS QUI VONT ASSURER LES SERVICES DU PORT (Photos-Branger).



L'ARRESTATION DU DIRECTEUR DES DOUANES

La détermination constatée vendredi dans les pays occupés continue à s'affirmer. Peu de temps, tous les cheminots et employés des P. T. T. reprennent leur service ; — il en est d'ailleurs reçu l'ordre de leur gouvernement — les grèves se localisent pour vraisemblablement finir d'ici quelques jours. Le Reich ne semble plus avoir confiance dans la résistance, on annonce même de Londres qu'il va céder à la pression de la France et de la Belgique. Fait encore plus significatif, il a adressé à la Commission des réparations, une solennelle note de protestation dans laquelle il demande à la commission une nouvelle évaluation de la capacité de paiement de l'Allemagne et demande, également, mais sous une forme déguisée, l'octroi d'un nouveau moratoire. Cela montre assez que le Reich veut renouer, avec les Alliés, les relations qu'il avait interrompues, depuis le 13 janvier.

Londres prévoit la fin de la résistance

Londres, 3. — Les nouvelles de Berlin, reçues à Londres depuis 24 heures, de différentes sources anglaises sérieuses, concordent à confirmer que le gouvernement allemand se déciderait sous peu à céder à la pression de l'action de la France et de la Belgique.

Le Gouvernement Cuno n'est plus solide

Berlin, 3. — Les bruits d'une crise ministérielle se multiplient et des listes gouvernementales circulent de main en main. A Berlin, 90.000 ouvriers socialistes mécontents ont passé au communisme. Le parti centriste lui-même est très divisé.

Les industriels affirment la nécessité des négociations

Les industriels eux-mêmes commencent à être émus et affirment la nécessité des négociations. Avant de partir pour Essen, Hugo Stinnes a tenu à informer discrètement les autorités françaises, il y a deux jours, lorsque le dollar cotait 50.000 à Berlin, qu'on pouvait croire que la résistance allemande touchait à sa fin et que le cabinet allait s'effondrer.

La C. d. R. refuse le Moratoire

Le délégué britannique s'est abstenu de voter cette décision

Paris, 3. — La Commission des réparations s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Louis Barthou à pris deux décisions importantes.

Par trois voix contre une abstention, celle du délégué britannique, la Commission, sur la proposition de MM. Barthou et Delacroix, délégué belge, a voté la résolution suivante :

« La Commission des réparations, après avoir pris connaissance de la réponse allemande du 1er février, maintient avec ses conséquences, sa décision du 26 janvier 1923 ».

On sait que, par cette décision, la Commission a refusé d'accorder un moratoire à l'Allemagne et a remis en vigueur l'état des paiements normal du 5 mai 1921.

Ainsi, la manœuvre esquissée par la réponse allemande du 1er février, réclamant une nouvelle évaluation de la capacité de paiement de l'Allemagne, se trouve immédiatement déjouée.

La Commission se maintient sur sa position antérieure, le refus de l'Allemagne d'effectuer ses livraisons à la France et à la Belgique, rend caduque sa demande de moratoire.

D'autre part, la Commission des réparations, par trois voix et une abstention, celle du délégué britannique, a décidé de maintenir pour 1923, le programme de livraisons de bois fixé en juillet.

La Ruhr est maintenant complètement fermée

L'établissement du cordon douanier a déjà produit ses effets. Le 31 janvier, 128 trains

portant 17.518 tonnes de coke et 29.350 tonnes de charbon étaient entrés en Allemagne. Depuis le 1er février, aucun wagon de coke ou de charbon n'a franchi notre ligne de surveillance. Et à partir d'aujourd'hui, l'exportation vers les territoires allemands non occupés de sous-produits (benzol, goudron, etc.), a été interdite.

D'après les journaux allemands, la fermeture de la Ruhr est actuellement complète. Plus de 20.000 wagons chargés de charbon restent immobilisés.

Sur les ponts de la Ruhr, à Werden, les camions transportant du charbon sont arrêtés par les postes français, déchargés, puis renvoyés à vide.

Un train s'évadait, on le mitrilla

Une dépêche d'Essen à la « Gazette de Voss » dit que l'encerclement militaire de la Ruhr ne présente plus aucune fissure : les troupes françaises ont mitrillé hier un train qui essayait de franchir le cordon à toute vitesse.

Les effets du cordon douanier en Allemagne

L'industrie restreint sa production et de nombreux trains sont arrêtés

Berlin, 3. — « Le Drapeau Rouge » dit que le cordon douanier autour de la Ruhr fait déjà sentir ses effets en Allemagne : les industries textiles et métallurgiques commencent à restreindre leur production ; de nombreux ouvriers travaillent seulement quelques heures par jour.

En Bavière, 83 trains ont été arrêtés faute de charbon.

La situation est satisfaisante en pays occupés

Dusseldorf, 3. — La grève des chemins de fer demeure complète à Dusseldorf, à Duisbourg ; elle est partielle à Essen.

La situation ferroviaire s'améliore en Rhénanie.

Le personnel de la gare de Cologne s'est mis en grève à nouveau.

De l'expédition complet fait par M. Poincaré, au Conseil des ministres de samedi matin, il résulte que la situation peut être considérée comme satisfaisante.

(VOIR LA SUITE EN DERNIÈRE HEURE)

A PROPOS DE LAUSANNE

Un différend a surgi entre la France et l'Angleterre

Une note française de protestation a été envoyée à Londres

Paris, 3. — Le ministre des Affaires étrangères anglais a reçu hier de M. Poincaré une protestation contre la publication, par la presse anglaise d'hier, à Londres, de la communication que le président du Conseil avait faite au marquis de Crewe, au sujet de l'attitude de la France dans la question d'Orient et contre la divulgation d'une partie d'un document confidentiel, ajoutant qu'il déclinait toute responsabilité quant aux conséquences de cette publication.

D'autre part, on dit, dans les milieux britanniques, que la communication française aurait causé quelque mécontentement parmi les membres du cabinet. On laisse entendre que, si la conférence de Lausanne venait à échouer, il se pourrait que le gouvernement se décidât à manifester publiquement son sentiment au sujet de cette notification.

Une telle manifestation, dit-on, pourrait consister en un discours public qui serait alors prononcé par lord Derby, dont les sentiments d'amitié pour la France sont bien connus, et ce choix serait fait pour bien indiquer que les meilleurs amis de la France au sein du cabinet professent à ce sujet la même opinion que tous leurs collègues.

La note restera sans réponse

On croit savoir que le gouvernement britannique ne se réunira pas avant la fin de la conférence de Lausanne, pour examiner la note française et que, par conséquent, il n'y sera pas fait réponse jusqu'à ce que la conférence soit terminée. Il est même possible, ajoutait-on, que le gouvernement de Londres n'adresse aucune réponse au gouvernement de Paris, à moins que les Turcs ne rompent les négociations avec la délégation britannique et n'assistent d'urgence de nouveaux pourparlers avec les Français.

Les négociations avec la Turquie sont sur le point de finir

Lausanne, 3. — Le dénouement des négociations est imminent. Les journées de samedi et dimanche marqueront le point culminant de la Conférence.

On examine les dernières concessions à faire aux Turcs. Pour Mossoul, Lord Curzon aurait laissé entendre que l'affaire peut être portée devant un arbitrage autre que la Société des Nations.

Mais l'Angleterre va envoyer des renforts en Proche-Orient

Malta, 3. — On annonce qu'un contingent militaire, comportant plusieurs centaines d'hommes et débarqué ici il y a deux jours, sera dirigé sur Tchanaï aussitôt que possible, probablement à bord du croiseur léger « Cardiff » qui a embarqué une grande quantité de munitions et qui partira aujourd'hui ou lundi.

Les cuirassés « Royal Sovereign » et « Resolution », attendus ici demain, embarqueront également des munitions et partiront bientôt après pour le Proche-Orient.

Les drames de la voie

A Ronchin, un père de famille a été coupé en deux par un train

Samedi, vers 8 heures du matin, une femme conduisant son enfant à l'école, traversait le passage à niveau non gardé, au kilomètre 3,500, au lieu dit « le sentier des malades », à Ronchin, près de Valenciennes. Elle était accompagnée de son mari, marié et père de cinq enfants, demeurant à Ronchin, rue Bel-Air, 62.

M. Wilmot avait quitté son domicile le matin à 6 h. 30 pour se rendre à l'usine comme d'habitude. Depuis quelques jours, il se sentait indisposé et hier matin en arrivant au travail, il informa son fils, avec qui il travaillait, qu'il se trouvait plus mal que d'habitude. Il alla retourner chez lui. Pour rentrer plus tôt, il prit le chemin le plus court et en traversant le passage à niveau non gardé de la ligne de Bethune, se fit écraser par le train 9217 de Don-Sainghin à Lille, qui ne vit certainement pas arriver le corps d'un homme coupé en deux sur les rails. Elle en forma aussitôt le garde-barrière qui à son tour avisa la gendarmerie. Celle-ci ouvrit une enquête. Il s'agissait de M. Wilmot, 54 ans, mouleur à l'usine de Fives, marié et père de cinq enfants, demeurant à Ronchin, rue Bel-Air, 62.

M. Wilmot avait quitté son domicile le matin à 6 h. 30 pour se rendre à l'usine comme d'habitude. Depuis quelques jours, il se sentait indisposé et hier matin en arrivant au travail, il informa son fils, avec qui il travaillait, qu'il se trouvait plus mal que d'habitude. Il alla retourner chez lui. Pour rentrer plus tôt, il prit le chemin le plus court et en traversant le passage à niveau non gardé de la ligne de Bethune, se fit écraser par le train 9217 de Don-Sainghin à Lille, qui ne vit certainement pas arriver le corps d'un homme coupé en deux sur les rails. Elle en forma aussitôt le garde-barrière qui à son tour avisa la gendarmerie. Celle-ci ouvrit une enquête. Il s'agissait de M. Wilmot, 54 ans, mouleur à l'usine de Fives, marié et père de cinq enfants, demeurant à Ronchin, rue Bel-Air, 62.

A Templeuve, un désespéré s'est jeté sous un train

Vendredi, vers 18 h. 45, le sieur Raoul Redier, 39 ans, demeurant rue du Priez, à Templeuve, s'est jeté sous un train près de la gare de Templeuve.

Relevé avec une fracture du crâne et des contusions multiples, le désespéré a été conduit à l'hôpital de la Charité, où il est décédé samedi matin sans avoir repris connaissance.

La gendarmerie a ouvert une enquête et M. Blanchard, juge d'instruction a été commis pour établir les causes de ce suicide.

Un coffre-fort a été enlevé à la barbe des détectives

Londres, 3. — Les autorités ayant été averties qu'une bande de malfaiteurs se proposait de pénétrer dans les bureaux de l'Assistance publique de Lambeth, situés juste en face du poste de police, un certain nombre d'agents armés se présentèrent le soir à l'endroit précis où on savait que les cambrioleurs devaient essayer de pénétrer. Les policiers firent si bonne garde durant toute la nuit que les bandits ne purent point ; mais quelle ne fut pas la stupeur des agents lorsqu'ils s'aperçurent, le lendemain matin, en entrant dans les bureaux de l'Assistance publique, que le coffre-fort avait disparu. Les six malfaiteurs avaient tout simplement modifié leur plan et étaient restés derrière le bâtiment. Le coffre-fort fut retrouvé égaré, 16.000 livres ayant été perdues.

Les faux chèques du capitaine aviateur

Ils provoquèrent son arrestation à Boulogne-sur-Mer

Le service de la police boulognaise était depuis quelque temps en quête d'un escroc international opérant dans les banques et dont elle avait reçu le signalement.

Dernièrement un employé du Crédit Lyonnais de Boulogne voyait apparaître à son guichet un homme de mise correcte, décoré de la Légion d'honneur, portant la croix de guerre avec douze palmes et des décorations anglaises. Il présentait au visa un chèque de 4.500 francs.

Comme le porteur du chèque ne pouvait faire montre d'aucuns papiers justifiant d'une provision, l'employé crut bon de prévenir la police.

Aussi, le lendemain, prenait-on l'individu en filature. On le vit successivement entrer dans d'autres banques — notamment à « Barclay's Banque », où il tenta à nouveau de toucher un faux-chèque, — puis on le vit se rendre dans un restaurant d'où il sortait parfois dans la tenue d'un officier aviateur, parfois dans celle d'un gentleman.

Vendredi, l'escroc était arrêté par deux agents. Conduit devant le commissaire de police, il déclara se nommer Robert Fabre, 29 ans, capitaine aviateur, domicilié à Paris ; il avait sur lui des papiers de quatre états-civils différents.

L'escroc a été transféré au Parquet hier matin. La sûreté générale sait qu'il a détourné au Havre un carnet de chèques émis par la Compagnie New-Yorkaise.

Les mineurs de la Sarre se mettront-ils en grève ?

La direction aurait offert une augmentation de salaires

Strasbourg, 3. — On apprend de bonne source que les pourparlers entre la direction des mines et les mineurs des territoires de la Sarre ont été repris, hier après-midi, et seront poursuivis aujourd'hui.

La direction des mines ayant offert aux mineurs une légère augmentation de salaire, il est à prévoir que la grève générale, fixée pour lundi prochain, sera probablement évitée.

Dans ce cas, ne serait pas mise à exécution la menace des chemins de fer, qui avaient manifesté l'intention de se joindre aux mineurs.

Judet et Bossard jugés par contumace

Ils ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité

Paris, 3. — Cet après-midi, devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller à la Cour Filbert, MM. Ernest Judet et Hans Bossard étaient appelés à répondre du crime d'intelligence avec l'ennemi. M. Marcel, avocat général, occupait le siège du ministère public.

La Cour constata l'absence des deux accusés.

D'après l'accusation, Judet aurait mis son activité au service de l'Allemagne en échange d'une somme de deux millions ; Hans Bossard aurait servi d'intermédiaire pour mettre en relation Judet avec von Romberg, ministre d'Allemagne en Suisse.

L'accusation rappelle enfin comment furent caractérisés les agissements Judet et Hans Bossard, comme en mars 1918, M. Judet quittait la France et allait s'établir à Gunten, non loin de Thun, où il avait fait transporter son mobilier de Neuilly.

La lecture de l'acte d'accusation terminée, M. l'avocat général Marcel se leva et demanda à la Cour l'application de la loi. La Cour d'assises se retira pour délibérer et revint quelques minutes après pour rendre son arrêt.

Statuant sans l'assistance du jury et après avoir officiellement constaté l'absence de MM. Ernest Judet et Hans Bossard, la Cour condamna ces derniers au maximum, c'est-à-dire à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée et soldés à l'entretien aux frais du procès (53.929 fr. 63).

Judet viendrait en France dans une quinzaine

Paris, 3. — A l'issue du jugement prononcé contre MM. Judet et Bossard, M. Leconsou se Dit a déclaré que son client rentrerait sûrement en France après l'arrêt sur l'affaire Bernain, dans une quinzaine de jours.

Ernest Judet se présentera certainement d'ici une quinzaine de jours, il veut être jugé, et l'affaire Judet viendra aux assises avant les grandes vacances.

"Marcelle de Lille" trafiquante de coca a été condamnée

Paris, 3. — Tirée de cartes, Mme Marie Legendre exerçait sa lucrative profession sous le nom de « Marcelle de Lille », 24, rue de Bellefond, rue à dénommer pour augmenter ses bénéfices, elle eut l'idée de se livrer au commerce des stupéfiants, ce qui l'amena hier devant la Cour d'Appel.

Les jurés, par application de la loi du 10 juillet 1922, ont condamné Mme Legendre à six mois de prison, 1.000 fr. d'amende et à six mois de déportation en sursis.

LE CONGRÈS NATIONAL DU P. S. A LILLE



Un groupe de délégués français et étrangers. Voir le compte rendu en 2e page.